

Un service de médiation de voisinage et de quartier à Dudelange

Un nouveau projet pilote

La Ville de Dudelange est connue pour ses initiatives en faveur d'une meilleure cohabitation entre habitants. Avec la mise en place à partir du 1^{er} octobre prochain d'un service de médiation de voisinage et de quartier, le collège échevinal prend à nouveau le devant en ce qui concerne les efforts communaux en matière de règlement de conflits entre voisins.

■ Hier après-midi, le bourgmestre, Alex Body, a présenté ce futur service grâce auquel la Ville de Dudelange élargit la palette des services publics gratuits.

Rappelons que l'ancienne Forge du Sud fut déjà la première commune à disposer d'un comité local de prévention.

Tout en citant des exemples de la vie quotidienne, le bourgmestre a affirmé que toute cohabitation



Au nom de l'asbl «Centre de médiation», Paul Demaret a fourni des renseignements sur son organisation et sur la formation des médiateurs (Photo: Lucien Wolff)

générations entre Luxembourgeois et non-Luxembourgeois. Si la médiation judiciaire et sociofamiliale existent déjà depuis des années, la médiation dite «de voisinage et de quartier» est nouvelle.

Elle constitue une aide complémentaire aux moyens traditionnels mis en œuvre par les autorités pour trancher des conflits.

Et Alex Body de terminer en avançant que la médiation suppose au préalable au minimum la volonté des parties opposées de s'entendre.

Six collaborateurs qualifiés

Il appartient à l'échevin Dan Blancalana d'analyser le fonctionnement du futur service. Ainsi, la municipalité n'entend pas embaucher ses propres médiateurs, mais fera appel au centre de médiation, dont les six collaborateurs qualifiés prendront à charge le service. Une fois par semaine, une permanence de

deux à trois heures, dont l'horaire et le lieu restent à définir, sera organisée.

La population sera informée par le biais d'une réunion d'information et par un courrier toutes boîtes.

Paul Demaret, de l'asbl «centre de médiation» a ensuite présenté son organisation.

Outre un bagage théorique acquis, soit au cours de 150 heures de formation de base, soit par fréquentation de cours universitaires, les médiateurs doivent présenter une expérience pratique où sensibilité, neutralité et une certaine multipartialité prédominent. Cette expérience est indispensable au succès de leur mission de réconciliation entre habitants.

Le fait que, l'année passée, 280 dossiers aient été traités, tandis qu'actuellement, on en est déjà à 150 pour 2006, témoigne que le service de médiation est largement sollicité.

■ Lucien Wolff